Animateur periscolaire et extrascolaire
Mont de Marsan agglomération

Grade/qualification du poste : Filière animation catégorie C

MISSION PRINCIPALE

Au sein du service périscolaire extra scolaire de la direction de l'éducation de la jeunesse et de la restauration, vous assurerez l'animation :

- des temps extrascolaires au sein d'un centre de loisirs pendant les petites et grandes vacances;
- des temps periscolaires au sein d'un groupe scolaire pendant la période scolaire.

ACTIVITES

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs.
- Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de territoire, dans le respect du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Créer et animer des activités ludiques et éducatives, en lien avec le projet pédagogique de la structure.
- Encadrer et animer la vie quotidienne.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs éducatifs.
- Accompagner les enfants dans leurs projets.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.
- Encadrer et accompagner des mineurs en séjours.

COMPETENCES REQUISES

Diplômes : BAFA ou autre diplôme équivalent.

Expérience en accueil de mineurs souhaitée.

Savoirs théoriques :

- Maîtrise de la méthodologie de projets d'animation,
- Evaluer un projet d'activité,
- Connaissance des rythmes et besoins de l'enfant

Savoir être :

- Travailler en équipe,
- Etre à l'écoute de l'équipe, des enfants et des familles,
- S'adapter à des situations pédagogiques et aux besoins spécifiques des enfants,
- S'intégrer dans une équipe,
- Informer et rendre compte à son responsable hiérarchique.

CONDITIONS SPECIFIQUES D'EXERCICE

Horaires avec amplitude variable selon les périodes (période scolaire ou vacances).
Prise de congés en fonction des vacances scolaires.
Mobilité possible sur le territoire communautaire.
Affectation sur le territoire communautaire en fonction des besoins (39 accueils périscolaires / 9 centres de loisirs).